

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION
SALON de PRINTEMPS du 4 avril au 23 mai 2022

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

CP Ville

Tél Port

E.mail

Ne rien écrire	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement pour l'assurance. Si l'œuvre est déjà réservée, indiquer sa valeur et écrire « R »*

INSCRIPTION :

Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **avant le lundi 21 mars 2022**, accompagné du chèque correspondant :

Gratuit pour les adhérents de l'association, les étudiants et demandeurs d'emploi (joindre un justificatif) exposants extérieurs **30€** membre honoraire **gratuit** (1 œuvre).

DEPOT DES ŒUVRES : Impérativement le lundi 4 avril de 10h à 18h :

Maison des Associations – Espace Niel , 3 Place Guy Hersant - 31031 TOULOUSE
Métro St Agne ou Empalot

Vous pouvez demander à l'accueil l'ouverture de la barrière du parking pour déposer les œuvres mais ne pas rester stationné ensuite .

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX : le vendredi 7 avril à 18 h 00 :

Maison des Associations – Espace Niel
3 Place Guy Hersant - 31031 TOULOUSE
Métro St Agne ou Empalot

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le samedi 23 avril de 9h à 13h 30

Remise des œuvres uniquement en main propre aux artistes ou à une personne mandatée.

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ AU BAS DE LA PAGE « REGLEMENT » à :

Artistes Occitans
11, rue Saint-Aubin
31000 TOULOUSE
05 61 62 63 72 - artistesoccitans@free.fr - www.artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 1)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette avec :**

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue),
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: 3 œuvres toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc,.. présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large par œuvre, 200 cm au total (les 3).**
- **En sculpture, 3 œuvres, prévoir les stèles qui ne sont pas fournies par l'association.**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale : 100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la Ville de Toulouse : 100 €
- Prix du Conseil Départemental : 100 €
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans : 100 €
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans : 50 €

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

Lu et approuvé

signature :

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION
SALON de PRINTEMPS du 4 avril au 23 mai 2022

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

CP Ville

Tél Port

E.mail

Ne rien écrire	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement pour l'assurance. Si l'œuvre est déjà réservée, indiquer sa valeur et écrire « R »*

INSCRIPTION :

Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **avant le lundi 21 mars 2022**, accompagné du chèque correspondant :

Gratuit pour les adhérents de l'association, les étudiants et demandeurs d'emploi (joindre un justificatif)

exposants extérieurs **30€** membre honoraire **gratuit** (1 œuvre).

DEPOT DES ŒUVRES : Impérativement le lundi 4 avril de 10h à 18h :

Maison des Associations – Espace Niel , 3 Place Guy Hersant - 31031 TOULOUSE
Métro St Agne ou Empalot

Vous pouvez demander à l'accueil l'ouverture de la barrière du parking pour retirer les œuvres mais ne pas rester stationné ensuite .

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX :le vendredi 7 avril à 18 h 00 :

Maison des Associations – Espace Niel
3 Place Guy Hersant - 31031 TOULOUSE
Métro St Agne ou Empalot

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le samedi 23 avril de 9h à 13h 30

Remise des œuvres uniquement en main propre aux artistes ou à une personne mandatée.

VOLET 2 : À CONSERVER ET A PRESENTER POUR LE RETRAIT DES OEUVRES

Artistes Occitans - 05 61 62 63 72

artistesoccitans@free.fr

www.artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 2)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette avec :**

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue),
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: 3 œuvres toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc,.. présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large par œuvre, 200 cm au total (les 3).**
- **En sculpture, 3 œuvres, prévoir les stèles qui ne sont pas fournies par l'association.**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale : 100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la Ville de Toulouse : 100 €
- Prix du Conseil Départemental : 100 €
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans : 100 €
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans : 50 €

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

VOLET 2 : À CONSERVER ET À PRÉSENTER POUR LE RETRAIT DES OEUVRES